

AVIS DE FUSION AUX ACTIONNAIRES DE

Nordea 1 – Global Dividend Fund et Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund

Nous vous informons que le conseil d'administration de Nordea 1, SICAV (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de fusionner le compartiment Nordea 1 – Global Dividend Fund (le « **Fonds absorbé** ») avec le compartiment Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund (le « **Fonds absorbant** ») (la « **Fusion** »).

Le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont désignés collectivement les « **Fonds** » ci-après, et Nordea 1, SICAV la « **Société** ».

Cette fusion a reçu l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier le 12 décembre 2019 et entrera en vigueur le **25 février 2020** (la « **Date effective** »).

A la Date effective, les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront intégralement transférés vers le Fonds absorbant. Le Fonds absorbé cessera d'exister à la suite de la Fusion et sera par conséquent dissous à la Date effective, sans passer par une procédure de liquidation.

Aucune action n'est requise de la part des actionnaires qui acceptent les changements proposés dans le présent avis.

Les actionnaires qui désapprouvent la Fusion sont en droit de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais à compter de la date du présent avis et jusqu'au 14 février 2020 à 15 h 29 CET, tel que décrit plus en détail à la section 5 ci-dessous.

Le présent avis décrit les répercussions de la Fusion et doit être lu attentivement. **La Fusion peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Il est recommandé aux actionnaires des Fonds de consulter leur conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la Fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.**

Les modifications entraînées par cette opération :

Modification du profil rendement / risque	OUI
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Augmentation des frais	OUI

Un comparatif des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant figure à l'**Annexe 1** et doit être lu attentivement.

1. Motifs de la Fusion

- 1.1. Le Conseil d'administration suggère un ajustement de l'offre de fonds par le biais de la Fusion. Le Fonds absorbé n'a pas connu une évolution satisfaisante ces dernières années et sa taille a diminué à un niveau tel qu'il pourrait s'avérer impossible de poursuivre son exploitation de manière économiquement rentable. Le Conseil d'administration estime par ailleurs que les perspectives de croissance du Fonds absorbé sont limitées.
- 1.2. Le Fonds absorbant cible en particulier les actifs d'infrastructures, un marché susceptible d'attirer progressivement davantage d'investisseurs et de capitaux dès lors que la thématique « Industrie, innovation et infrastructures » compte parmi les objectifs de développement durable fixés par l'Assemblée générale des Nations unies pour 2030.
- 1.3. Le Fonds absorbant présente un excellent historique de performance ajustée du risque dans sa catégorie. La société de recherche en investissement Morningstar a accordé sa note maximale (5 étoiles) au Fonds absorbant (actions BI-USD, au 30 septembre 2019).

2. Impact attendu de la Fusion sur les actionnaires du Fonds absorbé

- 2.1. Dans le cadre de la Fusion, qui devrait se réaliser au moyen d'un apport de liquidités du Fonds absorbé au Fonds absorbant, tous les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant et, à la Date effective, le Fonds absorbé cessera d'exister, sans passer par une procédure de liquidation.
- 2.2. La Fusion sera contraignante pour l'ensemble des actionnaires n'ayant pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions selon les conditions et dans les délais indiqués ci-dessous. A la Date effective, les actionnaires du Fonds absorbé n'ayant pas exercé ce droit au rachat ou à la conversion deviendront actionnaires du Fonds absorbant et recevront par conséquent des actions de la catégorie d'actions correspondante du Fonds absorbant, auxquelles s'appliquent les frais courants indiqués ci-après.

Nordea 1 – Global Dividend Fund			Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund		
Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants
GDF - BP - EUR	LU0772951355	1,81%	GLIF - BP - EUR	LU1947902018	1,96%
GDF - BP - USD	LU0772951868	1,81%	GLIF - BP - USD	LU1947902109	1,96%
GDF - BI - EUR	LU0772950464	1,04%	GLIF - BI - EUR	LU1947902281	1,06%
GDF - BI - USD	LU0772951199	1,04%	GLIF - BI - USD	LU1927026317	1,06%
GDF - BC - EUR	LU1005831356	1.25%	GLIF - BC - EUR	LU1948826299	1.26%

2.3. Conformément à la section 6, la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Fonds absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant différent de celui qu'ils détenaient dans le Fonds absorbé.

2.4. Cette Fusion peut impliquer un risque de dilution de la performance. Veuillez vous reporter à la section 4 pour plus de détails.

2.5. Les principales similitudes et différences entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont décrites à l'Annexe I du présent avis. A noter que les deux Fonds sont très similaires en ce qui concerne, notamment, l'univers d'investissement général, l'exposition aux actions de grandes capitalisations cotées, le risque géographique, le risque de change et l'indicateur synthétique de risque/rendement (5).

2.6. Les procédures de transaction, de souscription, de rachat, d'échange et de transfert d'actions ainsi que la méthode de calcul de la valeur nette d'inventaire sont les mêmes pour le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

2.7. Le gestionnaire par délégation du Fonds absorbant est CBRE Clarion Securities LLC, un gestionnaire d'actifs international spécialisé dans les actifs réels cotés.

2.8. Le Fonds absorbé vise à dégager un rendement élevé par le biais de dividendes et de rachats d'actions, tandis que le Fonds absorbant suit une approche thématique dans le cadre de laquelle il cible les sociétés qui possèdent, gèrent ou développent des équipements d'infrastructures ou des infrastructures. Le Fonds absorbant est donc soumis à un risque de concentration sectorielle plus élevé.

3. Impact attendu de la Fusion sur les actionnaires du Fonds absorbant

3.1. A la réalisation de la Fusion, les actionnaires du Fonds absorbant continueront de détenir les mêmes actions et les droits afférents à ces actions ne seront pas modifiés. Celle-ci n'affectera pas la structure de frais du Fonds absorbant et n'entraînera pas de modification des statuts ou du prospectus de la Société, ni des documents d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») du Fonds absorbant.

3.2.A la réalisation de la Fusion, la valeur nette d'inventaire totale du Fonds absorbant augmentera à la suite du transfert des éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant.

4. Risque de dilution de la performance et rééquilibrage du portefeuille

4.1. Dès lors que les actifs du Fonds absorbé seront liquidés avant la Date effective, la Fusion aura un impact sur la composition de son portefeuille. La Fusion peut impliquer un risque de dilution de la performance résultant de la restructuration du portefeuille du Fonds absorbé.

4.2. Les liquidités qui seront transférées du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant seront ensuite investies conformément à la politique d'investissement du Fonds absorbant. Aucun rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbant n'est prévu, ni avant ni après la Date effective.

5. Suspension des opérations

5.1. Les actions du Fonds absorbé peuvent être souscrites jusqu'au 14 février 2020 à 15 h 29 CET. Le 14 février 2020, à partir de 15 h 30 CET, cette possibilité de souscrire des actions du Fonds absorbé sera suspendue.

5.2. Les actionnaires du Fonds absorbant ne seront nullement impactés par la suspension des souscriptions dans le Fonds absorbé.

5.3. Les actionnaires des Fonds peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs actions en actions d'une catégorie identique ou différente d'un autre fonds de la Société (non visé par la Fusion) sans frais, à compter de la date du présent avis et jusqu'au 14 février 2020 à 15 h 29 CET. Le 14 février 2020, à partir de 15 h 30 CET, cette possibilité de demander le rachat ou la conversion des actions sans frais sera suspendue.

5.4. Pour un Fonds comme pour l'autre, le rachat ou la conversion des actions pourra faire l'objet de frais de transaction appliqués par les intermédiaires locaux, qui sont indépendants de la Société et de la société de gestion (la « **Société de gestion** »).

6. Valorisation et rapport d'échange

6.1. Le 24 février 2020, la Société de gestion calculera la valeur nette d'inventaire pour chaque catégorie d'actions et déterminera le rapport d'échange.

6.2. Pour le calcul du rapport d'échange, les règles relatives au calcul de la valeur nette d'inventaire, telles que définies dans les statuts et le prospectus de la Société, s'appliqueront à l'évaluation des éléments d'actif et de passif des Fonds.

6.3. Le nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide du rapport d'échange calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions des Fonds. Les actions du Fonds absorbé seront ensuite annulées.

6.4. Le rapport d'échange sera calculé comme suit :

- La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Fonds absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Fonds absorbant.
- Les valeurs nettes d'inventaire par action du Fonds absorbé et du Fonds absorbant seront celles déterminées le jour ouvrable précédant la Date effective.

6.5. L'émission de nouvelles actions du Fonds absorbant en échange d'actions du Fonds absorbé sera exempte de toute charge.

6.6. Tout produit à recevoir par le Fonds absorbé sera inclus dans la dernière valeur nette d'inventaire calculée pour le Fonds absorbé et pris en compte dans la valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées du Fonds absorbant après la Date effective.

6.7. Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

7. Documents complémentaires

7.1. Nous invitons les actionnaires du Fonds absorbé à consulter le(s) prospectus concerné(s) et les DICl correspondants avant de prendre une quelconque décision en lien avec la Fusion. Les DICl et le(s) prospectus peuvent être obtenus gratuitement sur le site nordea.lu et sur demande adressée au siège social de la Société.

7.2. Une copie du rapport du réviseur d'entreprises validant les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif, la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange peut être obtenue gratuitement sur demande adressée au siège social de la Société.

8. Coûts de la Fusion

La Société de gestion supportera l'ensemble des frais légaux, de conseil et administratifs liés à la préparation et à la finalisation de la Fusion.

9. Fiscalité

Les actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la Fusion envisagée sur leur situation fiscale.

10. Informations complémentaires

Pour toute question concernant les informations ci-dessus, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier, ou le service clientèle de la Société de gestion au +352 27 86 51 00.

Nous attirons l'attention des actionnaires du Fonds absorbé sur le fait qu'il convient de prendre connaissance du DICl du Fonds absorbé et du Fonds absorbant avant de prendre une quelconque décision vis-à-vis de la Fusion.

Cordialement,

Au nom du Conseil d'administration

Le 14 janvier 2020

Annexe I

Caractéristiques principales du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

Le Fonds absorbé	Le Fonds absorbant
<p>Objectif L'objectif du Fonds absorbé est de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme.</p>	<p>Objectif L'objectif du Fonds absorbant est de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme.</p>
<p>Politique d'investissement Le Fonds absorbé investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier. Plus précisément, le Fonds absorbé investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions. Le Fonds absorbé sera exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.</p>	<p>Politique d'investissement Le Fonds absorbant investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier qui possèdent, gèrent ou développent des équipements d'infrastructures ou des infrastructures. Plus précisément, le Fonds absorbant investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions émis par des sociétés d'infrastructure. Le Fonds absorbant sera exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.</p>
<p>Indice de référence Aucun</p>	<p>Indice de référence Aucun</p>
<p>Instruments dérivés et techniques Le Fonds absorbé peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values.</p>	<p>Instruments dérivés et techniques Le Fonds absorbant peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values.</p>
<p>Adéquation Le Fonds absorbé convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution.</p> <p>Profil de l'investisseur Investisseurs qui comprennent les risques associés au fonds et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le fonds peut attirer les investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherchent un accroissement de leur investissement • souhaitent pouvoir s'exposer aux actions des marchés internationaux. 	<p>Adéquation Le Fonds absorbant convient à tous les types d'investisseurs, via tous les canaux de distribution.</p> <p>Profil de l'investisseur Investisseurs qui comprennent les risques associés au fonds et projettent d'investir pour une durée d'au moins 5 ans. Le fonds peut attirer les investisseurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherchent un accroissement de leur investissement à l'aide d'une approche thématique • souhaitent pouvoir s'exposer aux actions des marchés internationaux.

<p>Considérations relatives aux risques Le profil de risque et de rendement mesure le risque de fluctuation de cours au sein du Fonds absorbé sur la base de la volatilité affichée au cours des 5 dernières années et classe le Fonds absorbé dans la catégorie 5. Cela signifie que le prix des parts acquises au sein du Fonds absorbé peut modérément fluctuer. Veuillez lire attentivement la section « Descriptions des risques » du Prospectus préalablement à tout investissement dans le Fonds absorbé, en portant une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Change • Instruments dérivés • Actions 	<p>Considérations relatives aux risques Le profil de risque et de rendement mesure le risque de fluctuation de cours au sein du Fonds absorbant sur la base de la volatilité affichée au cours des 5 dernières années et classe le Fonds absorbant dans la catégorie 5. Cela signifie que le prix des parts acquises au sein du Fonds absorbant peut modérément fluctuer. Veuillez lire attentivement la section « Descriptions des risques » du Prospectus préalablement à tout investissement dans le Fonds absorbant, en portant une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Change • Certificat représentatif d'actions • Instruments dérivés • Marchés émergents et frontières • Actions • Investissements immobiliers • Pratiques de négociation • Fiscalité
<p>Indicateur synthétique de risque/rendement : 5</p> <p>Calcul de l'exposition globale : Engagements</p>	<p>Indicateur synthétique de risque/rendement : 5</p> <p>Calcul de l'exposition globale : Engagements</p>
<p>Gestionnaire : Nordea Investment Management AB</p>	<p>Gestionnaire : Nordea Investment Management AB</p>
<p>Gestionnaire par délégation : Aucun</p>	<p>Gestionnaire par délégation : CBRE Clarion Securities LLC</p>
<p>Devise de référence : USD</p>	<p>Devise de référence : USD</p>
<p>Commissions à charge du Fonds absorbé Le Fonds absorbé supportera les commissions suivantes :</p>	<p>Commissions à charge du Fonds absorbant Le Fonds absorbant supportera les commissions suivantes :</p>
<p>Commission de gestion Le Fonds absorbé verse chaque année à la Société de gestion une Commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à 1,50% pour les Actions P et E, à 0,95% pour les Actions C et à 0,85% pour les Actions I.</p>	<p>Commission de gestion Le Fonds absorbant verse chaque année à la Société de gestion une Commission de gestion prélevée sur ses actifs et s'élevant à 1,60% pour les Actions P et E, à 0,90% pour les Actions C et à 0,80% pour les Actions I.</p>

Commission de surperformance Aucune			Commission de surperformance Aucune		
Commission de dépôt La commission due annuellement au dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du Fonds absorbé (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et établissements financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa commission de dépôt.			Commission de dépôt La commission due annuellement au dépositaire ne pourra dépasser 0,125% de la valeur nette d'inventaire du Fonds absorbant (plus TVA, le cas échéant). Les frais légitimement encourus par le Dépositaire ou par d'autres banques et établissements financiers chargés de la conservation des avoirs de Nordea 1, SICAV ne sont pas compris dans sa commission de dépôt.		
Commission administrative Le Fonds absorbé versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,40% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).			Commission administrative Le Fonds absorbant versera à l'Agent administratif une commission administrative s'élevant à 0,40% maximum par an (plus TVA, le cas échéant).		
Frais d'entrée et de sortie Frais d'entrée : Aucuns Frais de sortie : Aucuns			Frais d'entrée et de sortie Frais d'entrée : Aucuns Frais de sortie : Aucuns		
Frais courants Nordea 1 – Global Dividend Fund			Frais courants Nordea 1 – Global Listed Infrastructure Fund		
Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants
GDF - BP - EUR	LU0772951355	1,81%	GLIF - BP - EUR	LU1947902018	1,96%
GDF - BP - USD	LU0772951868	1,81%	GLIF - BP - USD	LU1947902109	1,96%
GDF - BI - EUR	LU0772950464	1,04%	GLIF - BI - EUR	LU1947902281	1,06%
GDF - BI - USD	LU0772951199	1,04%	GLIF - BI - USD	LU1927026317	1,06%
GDF - BC - EUR	LU1005831356	1.25%	GLIF - BC - EUR	LU1948826299	1.26%